

Image not found or type unknown



Les charges de copropriété

Par **fatia**, le **30/09/2008** à **17:30**

je devais 6000 € de charges à l'ancien syndic de l'immeuble qui est partie avec la trésorerie de l'immeuble il y'a 2 ans, le nouveau syndic me réclame cette somme après 2 ans et demande la reprise du solde à la dernière assemblée générale et je pense que l'ancien syndic est parti avec tous les justificatifs. que dois je faire pour ne pas payer cette somme ? merci de me répondre